Dans une constitution digne de ce nom (écrite et défendue par les citoyens eux-mêmes) serait institué **UN POUVOIR POPULAIRE** (en plus des pouvoirs législatif, exécutif, judiciaire, médiatique et monétaire), incarné par exemple dans **des Chambres de contrôle des élus, tirées au sort**, pour ÉVALUER LE RESPECT DES ENGAGEMENTS ET SANCTIONNER LES MENTEURS.

Un bon sujet de **travaux pratiques**, bien d'actualité, pour vos prochains #AteliersConstituantsPopulaires

Faites-nous connaître ci-dessous vos propositions d'articles !

Étienne.

Macron Le Félon